

Trophées du Grand Âge et du Bien Vieillir 2013

Acte de Candidature

Attention : Date limite de dépôt des dossiers
Lundi 15 avril 2013 à 17h00

1 - Vos coordonnées

Nom de l'entreprise (ou de l'association).....

Activité

Taille de l'entreprise dans le monde/en France (CA en € - effectifs)

Nom et prénom du dirigeant.....

Nom et fonction du responsable de la candidature.....

Nom et fonction de la personne en charge de la présentation (si différente)
.....

Adresse

Tél..... Port Fax

E-mail.....

Secteur d'activités de vos clients

Adresse de facturation (si différente)

Contact facturation (si différent)

2 - Choisissez votre catégorie

(un dossier par catégorie – si vous hésitez sur le choix d'une catégorie contactez nos équipes)

☐ **Catégorie 1 :**

"Bien vieillir chez soi et dans la Cité"

Cette catégorie regroupe toutes les innovations ou bonnes pratiques et initiatives intéressantes dédiées au bien vieillir dans un cadre général.

Par exemple les dossiers portant sur les thèmes suivants pourront concourir :

Initiatives associatives, initiatives dans les villes et territoires, habitat et urbanisme, maintien/soutien à domicile, technologies pour l'autonomie, lien social, communication, mobilité pour tous, services à la personne, mais aussi des projets de R&D, de design for all, des offres de services innovants...

☐ **Catégorie 2 :**

"Hébergement collectif et Maisons de retraite"

Cette catégorie regroupe toutes les innovations ou bonnes pratiques et initiatives intéressantes dédiées à l'hébergement collectif (EHPA, EHPAD, Résidences seniors...).

Par exemple les dossiers portant sur les thèmes suivants pourront concourir :

Animation, innovation architecturale ou organisationnelle, projet d'établissement innovant, programme immobilier, bientraitance, intergénérationnel, gérontechnologie, formation du personnel des bénévoles ou des aidants, travail en réseau...

☐ **Catégorie 3 :**

"Prévention pour soi et les siens"

Cette catégorie regroupe toutes les innovations ou bonnes pratiques et initiatives intéressantes dédiées à la prévention et à l'accompagnement.

Par exemple les dossiers portant sur les thèmes suivants pourront concourir :

Aide aux aidants, aménagement du travail pour les aidants, projets ou technologies permettant de donner du répit aux aidants, projets intergénérationnels, être senior actif, rester en forme (loisirs, sport..), bien préparer son vieillissement, prévention de la perte d'autonomie, accès pour tous à la culture...

☐ **Catégorie 4 :**

"Santé et avancée en Âge"

Cette catégorie regroupe toutes les innovations ou bonnes pratiques et initiatives intéressantes liées à la santé des seniors et des personnes âgées.

Par exemple les dossiers portant sur les thèmes suivants pourront concourir :

Lutte contre (ou prévention/accompagnement) des maladies neurodégénératives et maladies qui touchent particulièrement les âgés (Alzheimer, Parkinson, DMLA, malvoyance, malaudition...), solutions non-médicamenteuses, recherche de nouvelles molécules, solutions d'accompagnement technologiques, e-santé, télémédecine, services et aides humaines spécifiques...

3 - Critères :

Chaque catégorie sera jugée selon ces principaux critères :

- L'innovation tant sur les aspects techniques ou service que méthodologiques
- La mesure des performances
- Le niveau d'implication
- L'originalité des initiatives

Dossier à retourner à :

A l'attention de l'équipe des
Trophées du Grand Âge et du Bien Vieillir
MDC
48, rue de Bienfaisance - 75008 Paris

Email : contact@trophees-du-grand-age.fr
Tél. : 01.53.83.77.66.

Règlement 2013

Article 1. Les "Trophées du Grand Age et du Bien Vieillir" ont pour but de promouvoir et récompenser les meilleures initiatives ou innovations destinées au sens large à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et au bien vieillir.

Article 2. Les "Trophées du Grand Age et du Bien Vieillir" sont décernés par un jury de personnalités indépendantes. Ce jury sera désigné par le comité de pilotage composé de la société **MDC** (producteur d'événements) et la société **ON-MEDIO** (spécialiste du secteur, éditeur du portail Gêrontechnologie.net).

Article 3. Peuvent concourir les entreprises, les associations, les prestataires de services, les sociétés de conseil et les personnes physiques qui se seront portés candidats.

Article 4. Les organisateurs ont déterminé quatre catégories pour "Les Trophées du Grand Age et du Bien Vieillir 2013". Cette liste est susceptible d'être modifiée. La liste définitive sera communiquée à l'issue du 17 Avril 2013, date de la sélection des nominés par le comité d'organisation.

Catégorie 1 : "Bien vieillir chez soi et dans la Cité" Catégorie 2 : "Hébergement collectif et Maisons de retraite"
Catégorie 3 : "Prévention pour Soi et les Siens" Catégorie 4 : "Santé et avancée en Âge"

Article 5. Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers, dans la limite de 4 dossiers au total. Les candidats devront acquitter une somme forfaitaire de **358,80 € TTC** par dossier de candidature, (soit **300 € HT**- règlement par chèque à l'ordre de **MDC**).

Article 6. Les organisateurs des Trophées du Grand Age et du Bien Vieillir procèdent à l'appel des candidatures à partir du lundi 28 janvier 2013. **La clôture des candidatures est fixée au lundi 15 Avril 2013 à 17h00.** Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la conformité au règlement, une première sélection de nominés par catégorie.

Article 7. Le jury est constitué d'experts, de personnalités représentatives ou médiatiques. Ce jury attribue en toute indépendance le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nominés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

Article 8. Il sera organisé une **audition des nominés**, devant le jury, le **jeudi 25 avril 2013** de 8h30 à 13h00. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations et répondront aux questions posées. Les nominés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (PowerPoint, supports papier...) que d'indications chiffrées.
Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

Article 9. Lors de l'audition des nominés, prévue le **jeudi 25 avril 2013**, le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères, élaborée par le comité d'organisation. Chaque candidat disposera de 4 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

Article 10. Tous les nominés seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix du **jeudi 16 mai 2013** au Casino de Paris : descriptif complet du projet dans le programme de la soirée et logo des nominés sur le support audiovisuel. Les 5 finalistes de chaque catégorie seront présentés par les animateurs de la soirée, parmi ces 5 finalistes le Lauréat sera invité à monter sur scène pour recevoir son prix. Il est possible que plusieurs Trophées soient décernés en cas de dossiers ex-aequo, coup de coeur du Jury... Ces choix appartiennent aux seuls membres du Jury.

Article 11. Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du **jeudi 16 mai 2013**.

Article 12. Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

Date :

Cachet & Signature
Précédé de la mention "lu et approuvé"